

Reconnaissance de la qualité de l'enseignement universitaire

15^e édition du concours institutionnel - 2023-2024

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Dépôt des dossiers des candidatures : Vendredi 8 novembre 2024 à vre@usherbrooke.ca

Remise des prix : *Cérémonie annuelle de la qualité de l'enseignement*, Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, 18 février 2025 à 17 h

Prix Contribution à la qualité de l'enseignement

Ce prix vise à reconnaître une personne dont la contribution à l'enseignement, à l'amélioration de la pédagogie universitaire ou au développement de compétences professionnelles et transversales des personnes étudiantes est particulièrement remarquable. Il peut s'agir :

- d'une conseillère ou un conseiller pédagogique;
- d'une coordonnatrice ou un coordonnateur académique;
- d'une conseillère ou un conseiller en développement professionnel;
- d'une coordonnatrice ou un coordonnateur de laboratoire;
- d'une bibliothécaire ou un bibliothécaire.

Le prix sera attribué parmi les candidatures reçues des facultés ou centres universitaires de formation, ainsi que du Service de soutien à la formation (SSF), du Service des bibliothèques et archives (SBA) et du Service des stages et du développement professionnel (SSDP).

Chaque faculté, centre universitaire de formation ou service a la possibilité de présenter la candidature d'une personne (prix individuel seulement) au prix *Contribution à la qualité de l'enseignement*.

La préparation du dossier doit être réalisée à l'aide du gabarit prévu à cette fin.

Critères de sélection

1. Démontrer une contribution à l'enseignement sur plusieurs années – éléments à considérer, sans pour autant devoir les cumuler tous : soutien à la conception d'activités pédagogiques, à la création ou à l'amélioration de programmes ou de nouvelles méthodes pédagogiques, au développement de compétences professionnelles et transversales des personnes étudiantes, etc.
2. Démontrer une aptitude à la communication.

3. Démontrer un esprit d'équipe.
4. Démontrer sa capacité à créer des liens ou des partenariats (internes ou externes).
5. Bénéficier de l'estime et du soutien des collègues.

Évaluation des candidatures

Les candidatures sont évaluées par un jury formé de membres nommés par la vice-rectrice aux études. Cette dernière préside le jury sans droit de vote. Le jury est composé :

- de personnes chargées de cours;
- de membres du corps professoral;
- d'une personne professionnelle du Vice-rectorat aux études.

Prix

La personne lauréate recevra un certificat officiel de reconnaissance institutionnelle lors de la *Cérémonie annuelle de la qualité de l'enseignement* prévue le 18 février et animée par le recteur et la vice-rectrice aux études. Son prix sera également souligné dans un article avec photo sur *Nouvelles UdeS*.